

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit, le 2 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 février 2018

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, MEDALE Aimé, ALIBERT Maurice, SERRES Michel, Mesdames, Mme Sylvie CONSTANT, Mme MOUTRAY Danielle, TOLOSANA Jacqueline,

Absents : Madame CATEL Monique

Absents excusés : Messieurs ANDRAL Didier (*pouvoir à Madame Jacqueline TOLOSANA*), THIRIONNET Bernard (*pouvoir à Mme Sylvie CONSTANT*),

Mme Sylvie CONSTANT été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Délibération : 2018-03-06

Objet : Motion « carte scolaire », mobilisation pour les écoles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la prochaine carte scolaire prévue pour la rentrée 2018/2019 est catastrophique : 17 suppressions de postes sur le département du Lot.

Devant l'urgence de cette carte scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une motion comme suit :

« Les élus de la Commune de Saint-Projet :

- DENONCENT avec la plus grande fermeté la suppression de **17 postes** pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019

- REGRETTENT que la venue du gouvernement dans le Lot pour la Conférence Nationale des Territoires ne se traduise pas par un changement de logique et une réelle volonté de travailler sur l'attractivité des territoires ruraux en engageant un moratoire immédiat sur les fermetures de classes et d'écoles rurales.

- S'OPPOSENT à l'approche strictement comptable des mesures prises par l'éducation nationale et dénoncent des moyens insuffisants.

- REFUSENT que nos territoires servent de variable d'ajustement au redéploiement d'effectifs pour le dédoublement des classes de CP.

- SE FELICITENT que la qualité du travail en faible effectif soit reconnue par la mesure de dédoublement

- REAFFIRMENT leur attachement indéfectible à une école publique de qualité, assurant la pérennité et l'égalité d'accès.

- RAPPELLENT l'Etat à son obligation d'assurer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.

- EXIGENT la scolarisation des enfants dès deux ans et leur comptabilisation dans les effectifs.

DEMANDENT :

Pour maintenir la vitalité de nos territoires, la qualité de l'école publique, et le maintien de la cohésion sociale

- **l'arrêt immédiat des fermetures d'écoles**, suppressions de postes et regroupements.

- **la réattribution immédiates des postes nécessaires** (environ 40) pour permettre la réouverture d'écoles **indispensables au territoire**, la baisse du nombre d'élèves en classes surchargées, la **remise en état du réseau d'aide aux élèves en difficulté le RASED**, le renforcement des postes de remplacement et de soutien scolaire.

- **la mise en place d'une réelle concertation, avec les parents, les élus et les enseignants**, pour travailler à partir des besoins et non des moyens en tenant compte,

- des contraintes géographiques et démographiques (montagne, parc Naturel...)
- de l'accueil des 2 ans
- des conditions d'apprentissage
- des besoins de formation et de remplacement
- d'un état des lieux partagé de nos écoles

- **le soutien aux pratiques pédagogiques adaptées à nos classes rurales en multi-âges** à travers la mise en réseau, le partage de ressources et la formation des enseignants. «

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion « carte scolaire », mobilisation pour les écoles.

Fait et délibéré à Saint Projet, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Léon-Bernard CLAESEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180302-2018-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Publication : 07/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

